



CG/MAF
CFF : IVEG : 2458763

Schmidhauser - Bordier et Associés SA
Chemin du Levant 100
1005 Lausanne

Grimisuat, le 14 août 2026

Rappel

Travaux forestiers de sécurité en bordure de la ligne CFF

Demande d'entretien par le propriétaire

Tronçon : Lausanne – Genève

Km CFF : 15.763 - 15.773

Côté : Gauche

Cadastre : Parcelle 1228

Lieu : Route de Morges 54

Commune : Saint-Prex

Madame, Monsieur,

Notre bureau est responsable d'assurer la sécurité du trafic ferroviaire en rapport avec les boisements qui la bordent. Les arbres isolés, haies ou zones forestières, situés dans la zone de sécurité des voies doivent être entretenus selon les directives prescrites par les CFF.

En date du 06 novembre 2025 nous vous avons envoyé un courrier concernant des travaux forestiers à entreprendre. Veuillez en trouver une copie en annexe.

A ce jour nous n'avons toutefois pas obtenu de réponse à ce courrier de votre part.

Permettez-nous de vous rappeler que ces travaux sont à entreprendre pour garantir la sécurité du trafic ferroviaire et qu'une non-collaboration de votre part pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour le propriétaire averti.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions de bien vouloir effectuer ces travaux d'ici la fin de l'année 2027.

Pour rappel, l'arbre sec doit être coupé. Les travaux sont à faire exécuter par une entreprise agréée par les CFF (si risque que l'arbre ou les branches tombent sur les voies). Les CFF prennent en charge les coûts liés à la sécurité. Nous vous rappelons qu'une demande pour l'abattage de l'arbre doit être adressée à la commune.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

NIVALP SA
ETUDES FORET ET ENVIRONNEMENT

Céline Gauye



Annexes :

- Lettre



CG/MAF
CFF : IVEG : 2458763

Schmidhauser - Bordier et Associés SA
Chemin du Levant 100
1005 Lausanne

Grimisuat, le 06 novembre 2025

Travaux forestiers de sécurité en bordure de la ligne CFF
Demande d'entretien par le propriétaire

Tronçon : Lausanne – Genève
Côté : Gauche
Lieu : Route de Morges 54

Km CFF : 15.763 - 15.773
Cadastre : Parcelle 1228
Commune : Saint-Prex

Madame, Monsieur,

Notre bureau est responsable d'assurer la sécurité du trafic ferroviaire en rapport avec les boisements qui la bordent. Les arbres isolés, haies ou zones forestières, situés dans la zone de sécurité des voies doivent être entretenus selon les directives prescrites par les CFF.

Selon la législation en vigueur, les travaux d'entretien incombent au propriétaire du fonds, dont la responsabilité est directement engagée en cas d'accident. Lors d'une récente inspection de la ligne, nous avons constaté la nécessité d'entretenir la végétation sur votre parcelle, car elle représente un réel danger pour le trafic ferroviaire.

Du côté de votre propriété, nous vous informons que vous êtes tenu d'entretenir votre végétation (buissons, haies ou plantes grimpantes) afin qu'elle ne dépasse pas le grillage ou la paroi antibruit. Il convient également de la tailler de manière à conserver l'espace créé entre la haie et le grillage ou le mur, et d'en maintenir la hauteur. Nous vous prions de bien vouloir effectuer ces travaux d'entretien d'ici la fin de l'année 2027 et de les poursuivre régulièrement au cours des années à venir.

Du côté des voies, ces travaux particulièrement dangereux sont obligatoirement effectués par une entreprise spécialisée de notre choix offrant les garanties nécessaires vis à vis des CFF, ceci afin d'éviter tout incident sur le trafic ferroviaire. Si votre végétation dépasse la paroi antibruit et qu'il y a un risque que les branches tombent sur les voies, merci de nous contacter afin d'éviter d'effectuer des travaux dangereux. Il est impératif de ne laisser aucun déchet du côté des voies.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

NIVALP SA
ETUDES FORET ET ENVIRONNEMENT

Céline Gauye

Annexe :
- Travaux, plan

3961 AYER
Ancien bureau communal

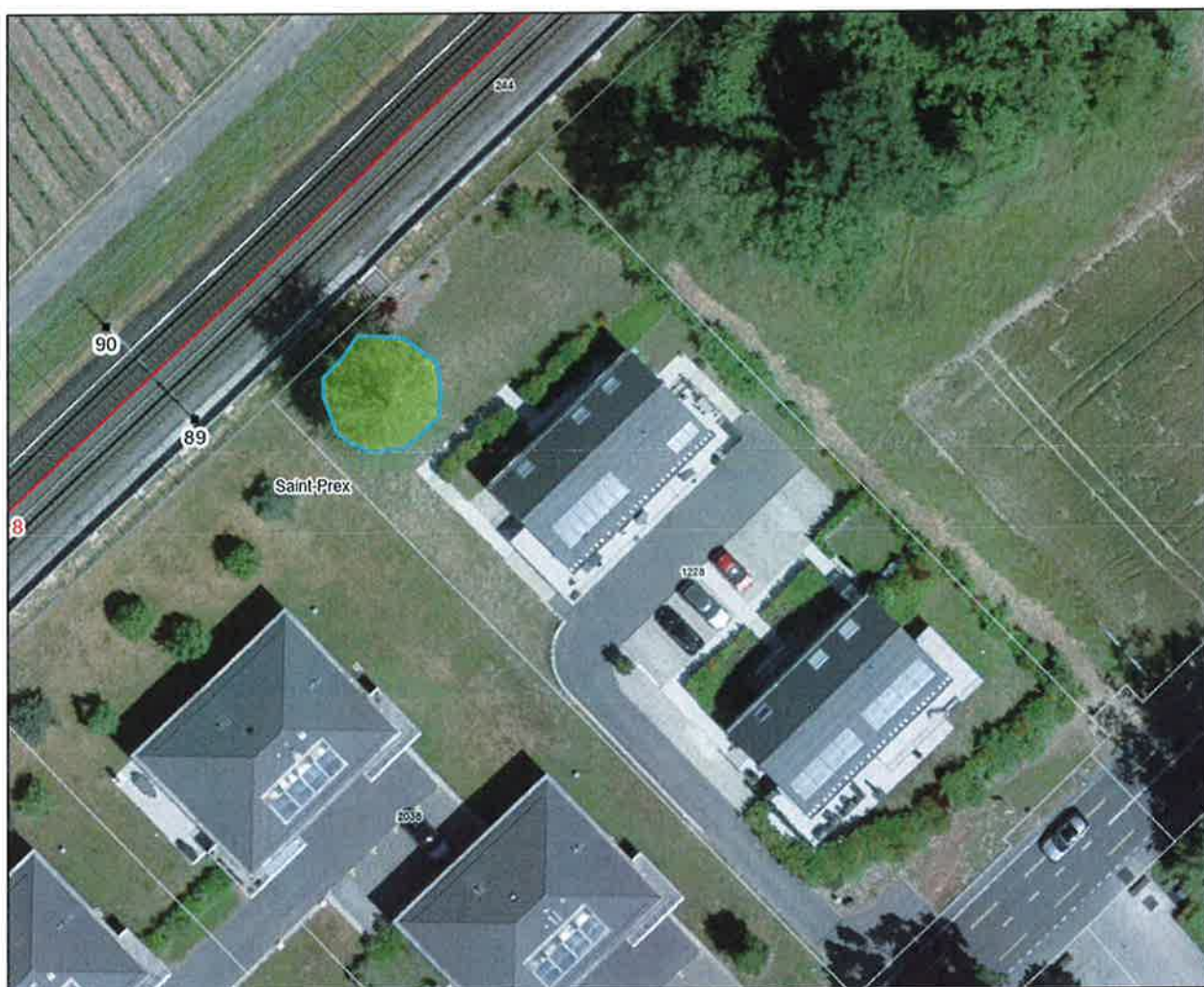
1934 LE CHÂBLE
Route de Verbier 15

1983 EVOLENE
Bâtiment Alpina

Annexe : Travaux, plan et photo**Description des Travaux**

Démontage de l'arbre.

Les CFF prennent en charge la sécurité, travaux à faire exécuter par une entreprise agréée par les CFF (si risque que les arbres ou les branches tombent sur les voies).



- **Pour : CFF SA Infrastructure**
- Nivalp SA, Etudes forêt et environnement, Rue des Grandchamps 18, CP 134, 1971 Grimisuat
- Céline Gauye Natel 076 / 207 32 81 E-mail : gauye@nivalp.ch
- Resp. CFF : F. Diaz – Surveillance / Responsable des Installations Nature